

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

# Décision n°2023-043 portant délégation de signature à la vice-présidence de la Recherche

L'Administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
 Vu l'arrêté du 21 mars 2023 portant nomination dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'Ecole normale supérieure de Lyon - M. BOUBAKAR (Lamine);

Vu la délibération du conseil d'administration n°I-04 en date du 21 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

## DÉCIDE

#### Article 1. Délégation de signature de la vice-présidence de la Recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL-DE MARCHI, responsable administrative et financière de la Vice-Présidence de la recherche, à l'effet de signer au nom de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 euros HT.

#### Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations annuelles de congés ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS;
- > # es attestations de déplacement pour les personnels relevant de la VPR et des laboratoires ;
- ➢ les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
  - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
  - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère recognitif;
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment;
  - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche;
  - o les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel ;
  - o les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations ;
  - o les conventions de prestations de services ;
  - o les conventions d'hébergement de l'incubateur ;
  - les conventions relatives à la propriété intellectuelle (contrat de licence, maturation, accord de copropriété, cession de droit, etc) et les pouvoirs pour les brevets ;
  - o les accords de secret ou de confidentialité;





- o les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...);
- o toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres ;
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la vice-présidence de Recherche;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

#### Article 1.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

#### Article 2. Délégation de signature accordée à la responsable administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL-DE MARCHI, responsable administrative et financière de la Vice-Présidence de la recherche, à l'effet de signer au nom de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

#### Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
  - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - eux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
  - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère recognitif;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

#### Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

#### Article 2.3. Gestion de la cellule congrès et manifestation

Donne délégation de signature à Madame Tessa ADRIAN, à effet de signer, au nom de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes relatifs à la gestion de la cellule congrès et manifestation, l'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 5 000 euros HT.

## Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 € HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION	NOM du précédent délégataire
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des	Marilyn NICOUD	Directrice- délégataire principal	Jean-Louis GAULIN
	mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Carlos HEUSCH	Professeur - délégataire suppléant	1
	Ŧ	Pierre DIMOYAT	Assistant ingénieur  – Responsable administratif	1
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Etienne COSSART	Directeur- délégataire principale	Jean-Yves TOUSSAINT
		Yves-François LE LAY	Délégataire suppléant	Hervé PIEGAY
CERGIC	Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Mathieu COUTTENIER	Directeur - délégataire principal	Izabela JELOVAC
CMW	Centre Max Weber	Christine DETREZ	Directeur – délégataire principal	1
		Abderrhazag GUERCHOUCHE	Responsable financier	1
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – délégataire principale	I
	Y	Claude CHEVALEYRE	Directeur adjoint – délégataire suppléant	Arnaud NANTA
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages,	Pierluigi BASSO	Directeur – délégataire principale	1
	Représentations	Isabel Colón de Carvajal	Directrice adjointe – délégataire suppléante n°1	1
	II.	Lucie BUJON	Secrétaire générale  – délégataire  suppléante n°2	1
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-	Sophie RAUX	Directrice – délégataire principal	Bernard HOURS
	Alpes	Guillaume GARNER	Directeur adjoint - délégataire suppléant N°1	Igor MOULLIER
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – délégataire supp n° 2	T .

TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Anne VERJUS	Directrice – délégataire principale	Claude GAUTIER
		Sophie BEROUD	Directrice adjointe – délégataire supp n° 1	Pascal ALLAIS
		Anne-Sophie PRESLE	Responsable administratif et financier – suppléante n°2	Du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2024
CERCC	Centre d'études et de recherches comparée sur la création	Corinne BAYLE- GOUREAU	Directrice - délégataire principale	Éric DAYRE
HISOMA	Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégataire principal	1
		Anne-Sophie NOEL	Délégataire suppléante n°1	A compter du 02/02/2022
		Aurore BEREZIAT	Délégataire suppléante n°2	
PERSEE	UMS Persée	Gabrielle RICHARD	Directeur – délégataire principale	1
		Éric ASTIER	Responsable du pôle - délégataire supp n° 2	1
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et	Marina MESTRE- ZARAGOZA	Directrice – délégataire principale	Olivier BARA
	des Idées dans les Modernités	Delphine ANTOINE-MAHUT	Responsable de site – délégataire supp n° 1	Marie MESTRE- ZARAGOZA
		Stéphanie DORD- CROUSLE	Responsable- adjointe de site - Délégataire suppléante n°2	/
		Patricia LAMBERT	Directrice – délégataire principale	1
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Julien BARRIER	Enseignant- chercheur – délégataire suppléant	
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – délégataire principale	/
		Éric DEBAYLE	Directeur – Délégataire principal	Emanuela MATTIOLI
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes	Vincent BALTER	Directeur adjoint Délégataire suppléant n°2	/
	Environnement	Marie-Jeanne BARRIER	Assistante ingénieure – délégataire suppléante n°3	1
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de	Matthew LEHNERT	Directeur - délégataire principal	Laurence TRESSE
	Lyon	Berengère	Responsable	1

		CHAMORET	administrative – délégataire	
		Guillaume LAIBE	suppléante n°1 Délégataire	1
IXXI		Patrice ABRY	suppléant n°2 Directeur – délégataire principal	Pierre BORGNAT
	Institut Rhônalpin des Systèmes	Jean-Philippe MAGUE	Directeur adjoint – délégataire suppléant n° 1	Stéphane GRUMBACH
	Complexes	Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	1
		Ralf EVARAERS	Directeur – délégataire principal	1
CBP	Centre Blaise Pascal	Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante	1
LBMC		Didier AUBOEUF	Directeur – délégataire principal	1
	Laboratoire de biologie et modélisation de la	Gaël YVERT	Directeur adjoint - délégataire suppléant n°1	/
	cellule	Isabelle SERVAIS	Responsable administratif et financière – délégataire suppléante n°2	1
		François-Loïc COSSET	Directeur – délégataire principal	1
CIRI	Centre International de Recherche en	Nathalie ALAZARD-DANY	Directeur adjoint – délégataire suppléante n°1	1
	Infectiologie	Cécile MONNIER- OUDIN	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	1
	Institut de	François LEULIER	Directeur – délégataire principale	Florence RUGGIERO
IGFL	Génomique Fonctionnelle de Lyon	Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°1	I
RDP	Laboratoire Reproduction et	Gwyneth INGRAM	Directrice – délégataire principal	Teva VERNOUX
	Développement des Plantes	Yvon JAILLAIS	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°1	Gwyneth INGRAM
		Cindy VIAL	Responsable administrative et	1

			financière- délégataire suppléante n°2	
		Olivier HAMANT	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°3	/
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Frédéric DEGLISE	Directeur – délégataire principal	Alice GUIONNET
		Aurélien GARIVIER	Directeur adjoint - délégataire	Jean-Claude SIKORAV
		Virginia GONCALVES	Responsable administrative et financière – délégataire n°1	1
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Nicolas TROTIGNON	Directeur – délégataire principal	Patrick BAILLOT
		Isabelle GUERIN- LASSOUS	Directrice adjointe  – délégataire suppléant n°1	Frédéric VIVIEN
,		Marie BOZO	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	1
CHIMIE	Laboratoire de chimie	Stéphane PAROLA	Directeur – délégataire principal	1
		Carine MICHEL	Directrice adjointe  – délégataire n°1	1
		Damien SEON	Responsable administratif et financier – délégataire n° 2	
PSMN	Pôle scientifique de modélisation numérique		Directeur – délégataire principal	Hervé GILQUIN
		Ralf EVERAERS	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°1	1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	1
	Biosciences -PBES	Yann LEVERRIER	Directeur– délégataire principal	Samir MERABET
SFR		Anaïs JACQUIN	Resp adm et fin – délégataire suppléante n° 2	1
BIOSCIENCES	т	Tiphaine DOREL	Directrice du PBES – délégataire supp. n°3	1
	Service ingénierie mécanique	Denis LE TOURNEAU	Directeur - délégataire principal	Marc MOULIN

	MAGASIN DE BIOLOGIE	Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°1	1
	COORDINATION BIOLOGIE	Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière - délégataire supp n°2	1
PHYSIQUE	Laboratoire de physique	Jean-Christophe GEMINARD	Directeur – Délégataire principal	1
		Nadine CLERVAUX	Responsable administrative et financière - délégataire supp n°1	/
	Centre de	Guido PINTACUDA	Directeur et délégataire principal	1
CRMN	Résonance Magnétique	Camille CHABILLAN	Responsable administrative et financière – Délégataire supp	1

## Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- > les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- > les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
  - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
  - leurs propres ordres de missions.
- > les certificats et attestations à caractère recognitif;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre;
- > les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

#### Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

#### Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégataires.

#### Article 5. Obligations du délégataire

Les délégataires s'engagent à :

- rendre compte à l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- > produire un spécimen de signature en deux (2) exemplaires originaux.

### Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour l'Administrateur provisoire et par délégation ».

#### Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

2 9 MARS 2023 Fait à Lyon, le

Lamine BOUBAKAR

Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Original:

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication: Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2023